

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de Sotteville Lès Rouen

Correspondant : Mme Luce PANE, Maire, Place de l'Hôtel de Ville BP 19, 76301 Sotteville lès rouen cedex, tél. : 02 35 35 60 77, courriel : marches.publics@mairie-sotteville-les-rouen.fr, adresse internet du profil acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Objet du marché : Travaux de suppression de sépultures, enlèvement de monument dans le cimetière municipal de sotteville-lès-rouen

Type de marché de travaux : exécution

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 45215400

Lieu d'exécution et de livraison : Cimetière de sotteville-lès-rouen, 76301 Sotteville-lès-rouen

Code NUTS : FRD22

L'avis implique un marché public

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non

Prestations divisées en lots : non

Date prévisionnelle de commencement des travaux (Marché de travaux) : 04 mars 2019

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Autres renseignements demandés :

- Lettre de candidature et désignation du mandataire pas ses cotraitants (DC1 ou forme libre)
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et qu'il est en règle au regard du respect des articles L. 5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (article 48-I-1° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) (DC1 rubrique F1 dernière version recommandée)
Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :
Déclaration concernant le chiffre d'affaires réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2, ou forme libre);
OU :
Document Unique de Marché Européen - DUME
- Déclaration des effectifs annuels moyens du candidat (3 dernières années) par catégorie,
Certificats de qualification professionnelle : la preuve de la capacité peut être apportée par tout moyen (notamment certificats d'identité ou références de prestations L'habilitation de prestations de service extérieur des Pompes Funèbres délivrée par la Préfecture, CACES...)
Présentation d'une liste détaillée de marchés exécutés au cours des 3 dernières années (avec montant, période et lieu d'exécution),
Attestations d'assurances professionnelles
Les candidats sont invités à remettre tout autre document qu'ils jugeraient utiles à l'appui de leur offre (certifications,

éco-labels par des organismes indépendants agréés,).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pour les entreprises et sociétés nouvellement créées, les candidats pourront fournir, comme «preuve par équivalence», tous les éléments susceptibles de permettre d'apprécier leurs moyens (humains, techniques, financiers) pour assurer les prestations. Le pouvoir adjudicateur appréciera le caractère suffisant ou non des documents présentés.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 12 février 2019 à 12 h 00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2018-27

Renseignements complémentaires : DUREE DU MARCHE ET DELAI D'EXECUTION

La durée du marché débutera à la date de notification jusqu'au 30 juin 2019.

Le titulaire doit prendre toutes les mesures utiles dès la notification du marché (date de réception de l'accusé de réception) afin de s'assurer de la bonne exécution de sa prestation dans le délai d'exécution mentionné dans l'acte d'engagement et dans les conditions de son planning prévisionnel.

A titre prévisionnel, la notification du marché est prévue vers le 21 février 2019.

Par dérogation à l'article 28.1 et 19.1.1 du CCAG TRAVAUX, il ne sera pas émis d'ordre de service spécifique pour la période de préparation, ni pour le commencement des travaux.

La Ville émettra un seul et unique ordre de service pour la période de préparation et le commencement des travaux.

Le délai d'exécution des travaux est de deux mois à compter de la date indiquée dans l'ordre de service.

Un ordre de service pourra toujours interrompre le délai d'exécution.

Les travaux devant impérativement être exécutés pendant cette période.

Le délai d'exécution s'applique à l'achèvement prévu de tous les travaux incombant au titulaire, y compris le repliement des installations de chantier et la remise en état des terrains et des lieux.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22 janvier 2019

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_6VE8M1qF7n

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif, 53, avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, tél. : 02 32 08 12 70, télécopieur : 02 32 08 12 71, courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Détails d'introduction des recours : L'ensemble des référés prévus par les articles L 551-1, L521-1, L521-2, L521-3, R532-1, R541-1 du code de justice administrative, sans condition de délai sauf le référé précontractuel qui peut être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat.